


Dupont Paul
Rue de Test 2
2900 Porrentruy



- ✓ Vérifiez l'authenticité de ce document qu'il soit numérique ou papier
-  Scannez le QR code avec l'app Jura Verifier ou sur jura.ch/verifier

Nous attestons que, auprès de notre office et au nom de / sous la raison de commerce de **Paul Dupont, Rue de Test 2, 2900 Porrentruy, 02.02.2002** aucune poursuite ni aucun acte de défaut de biens ne sont enregistrés à l'adresse indiquée.

Informations juridiques

Le présent extrait recense toutes les **poursuites** qui ont été introduites durant les **cinq dernières années** dans l'arrondissement de poursuite de l'office qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus. Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai d'un an fixé à l'art. 88 LP sont également énumérées. L'extrait indique en outre le nombre et le montant total des **actes de défaut de biens après saisie** établis dans l'arrondissement de poursuite durant les 20 dernières années, s'ils ne sont pas éteints. Il mentionne aussi l'ouverture et la clôture des faillites communiquées à cet office au cours des cinq dernières années.

Ne figurent pas sur l'extrait les poursuites retirées par le créancier, annulées à la suite d'un jugement, non portées à la connaissance de tiers suite à une demande du débiteur (art. 8a, al. 3, LP) ou inscrites dans les registres d'un autre arrondissement de poursuite. D'éventuels actes de défaut de biens après faillite n'y figurent pas non plus.

Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Si le domicile ou le siège de la personne nommée ci-dessus se trouve ou s'est trouvé au cours des cinq dernières années dans un autre arrondissement de poursuite, un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office compétent de cet arrondissement.

Remarques

Document produit à titre d'exemple pour illustrer l'utilisation du QR Code de vérification de l'authenticité d'un document.
Frais de cet extrait: CHF 18.00 (selon art. 12a OELP)

DOCUMENT EXEMPLE

Porrentruy, 14.02.2022
Office des Poursuites de Porrentruy

